



Atelier « *Des outils et des services pour financer l'espace public* »

Le Développement Rural

Mons, 10 décembre 2019 – Xavier Dubois & Florence Trum

Cadre général

11/12/2019

2

- Décret du 11 avril 2014 relatif au DR
- Politique menée depuis plus de 30 ans
- Ministre Tellier
- Budget : 14.000.000 €/an (en engagement)

Art 3 § 2 du Décret

11/12/2019

3

Les subvention accordées portent sur des investissements corporels et incorporels qui concourent aux objectifs de développement rural et notamment à :

- 1) La promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques dont les ateliers ruraux
- 2) L'amélioration et la création de services et d'équipement à l'usage de la population
- 3) La rénovation, la création et la promotion de l'habitat
- 4) L'aménagement et la création d'espaces publics**, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information, de rencontre, de maisons rurales et de maisons multiservices
- 5) La protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel**
- 6) L'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal**
- 7) La réalisation d'opérations foncières
- 8) L'aménagement et la rénovation d'infrastructures et équipements visant le développement touristique, l'énergie ou la cohésion sociale.

Pour qui ? Pour les communes en ODR...

- Une Opération de Développement Rural est un **processus participatif**, mené par une commune, au service du milieu rural.
- Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre **une stratégie pour leur territoire**.
- Cette stratégie s'inscrit **dans une démarche de DD**.
- L'opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets global et intégré

CLDR

Fiches-Projet

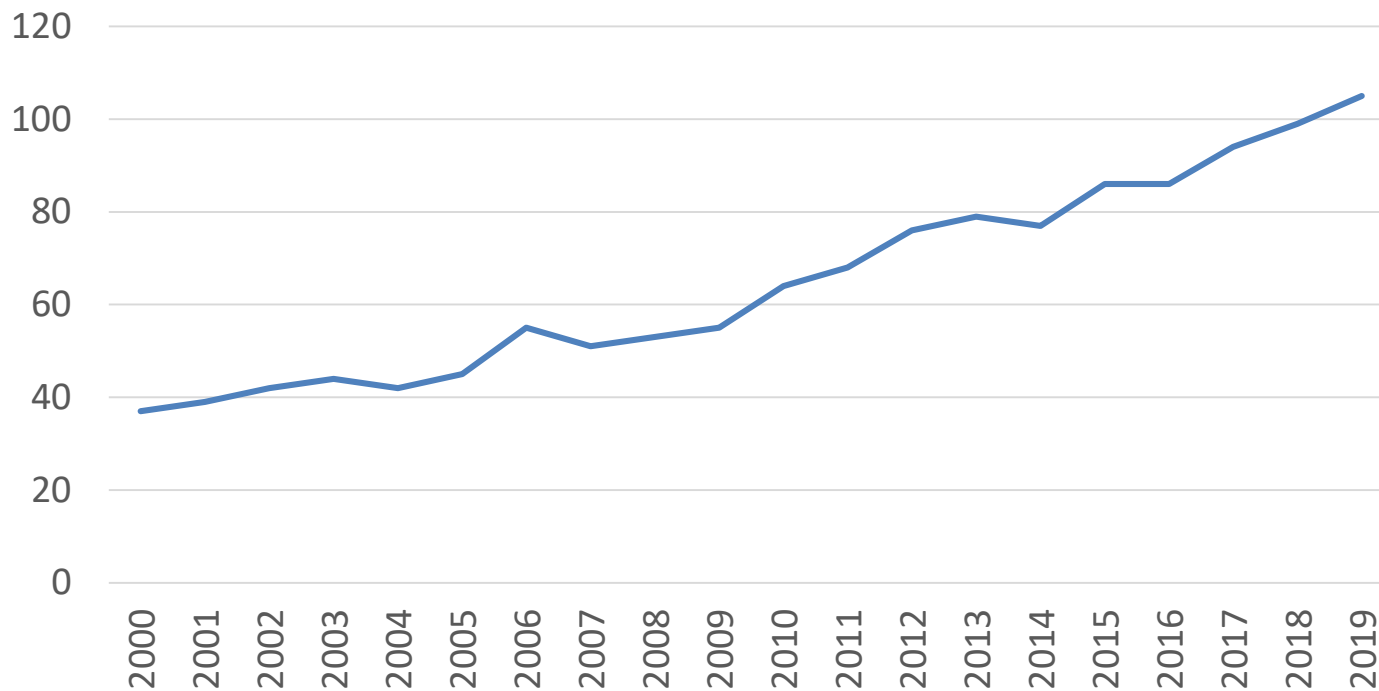
Objet ?

Mise en œuvre d'une Fiche-projet

- L'ODR est décrite dans un document appelé Programme Communal de Développement Rural (**PCDR**).
- Le PCDR fait l'objet d'une **approbation par le GW** pour une certaine période de validité (maximum 10 ans)

→ Une fiche-projet d'un PCDR actif peut faire l'objet d'une demande de subvention.

Nombre d'ODR actives de 2000 à aujourd'hui



105 ODR

Taux de subside (circulaire 2019/01 relative au DR)

Type de projet	TAUX DE SUBVENTION MAXIMUM		
	Montant de l'assiette de subvention		
	1 ^{ère} tranche (< 500.000 euros)	2 ^{ème} tranche (> 500.000 euros)	Avenant
Projets communaux d'aménagement d'espaces publics ⁵	60 %	50 %	50 %
Autres projets communaux	80 %	50 %	50 %

[TABLEAU 2]

Pour les projets visés à l'article 3 § 4 du décret (projets transcommunaux), les taux de subvention suivants sont d'application :

Type de projet	TAUX DE SUBVENTION MAXIMUM		
	Montant de l'assiette de subvention par commune		
	1 ^{ère} tranche (< 500.000 euros)	2 ^{ème} tranche (> 500.000 euros)	Avenant
Projets transcommunaux (y compris les aménagements d'espaces publics)	90%	50 %	50 %

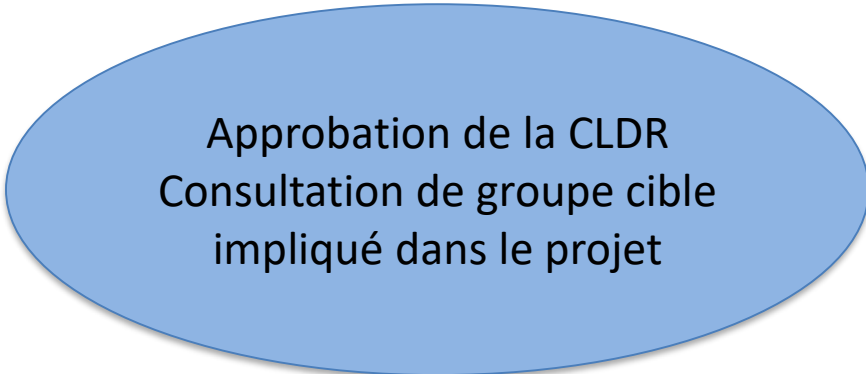
[TABLEAU 3]

Taux de subside (circulaire 2019/01 relative au DR)

- Principe : Faire prioritairement appel aux politiques sectorielles
- La recherche de financement complémentaire est encouragée
- Le DR complète le financement des autres politiques
- Pouvoirs co-subsidiants habituels : infrasport, les espaces verts, UREBA, CGT, ...

Démarche et Procédure

- Circulaire 2019/01
- Mise en convention
 - Convention-Faisabilité & Convention-Réalisation
 - Convention-Exécution
- Comité d'accompagnement
 - Réunion de coordination
 - Réunion d'avant-projet
 - Réunion de projet



Approbation de la CLDR
Consultation de groupe cible
impliqué dans le projet

Points d'attention dans les projets d'aménagement des espaces publics ...

- - Espace Urbain <> Espace rurale : respecter le caractère rural des espaces.



- - Espace Urbain <=>Espace rurale : respecter le caractère rural des espaces.

11/12/2019

12



- - Espace Urbain <=>Espace rurale : respecter le caractère rural des espaces.

11/12/2019

13



- - Espace Urbain <=>Espace rurale : respecter le caractère rural des espaces. (place semi aquatique de Forrière) 11/12/2019

14



- Luminaire, enfouissement des files électriques
- Egouttage



- Luminaire, enfouissement des files électriques



- Monuments aux morts, petit patrimoine.



- Monuments aux morts, petit patrimoine.



- Plantations, verdurisation et structure spatiale.



- Plantations, contrôle social



- Polyvalence de l'espace, attention a l'entretien des zones piétonnes.



- - Parkings voiture,



- Polyvalence de l'espace



- Polyvalence de l'espace



- Choix des revêtements, entretien, charge, fonction, bruit....



- plantations



11/12/2019
26

- Mobilier urbain,



- Mobilier urbain,



- Mobilier urbain, parking velo



- Abris Bus et Bulles à verre



- Abris Bus



- Zone 30..... Espace partagé



- Infrastructures sportives, plaines de jeux



- Infrastructures sportives, plaines de jeux



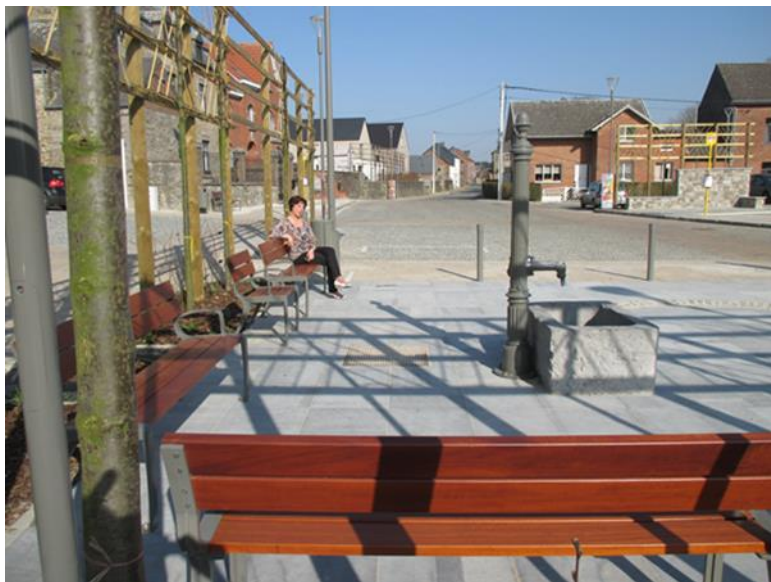
- Accessibilité PMR



- Eau, fontaine.



- Eau, fontaine.



CONCLUSION

Avantages et Limites de la démarche

- Le Développement rural permet des « petits » aménagements d'espaces publics.
- Il permet de coordonner différentes politiques régionales.
- Il permet une co-construction avec la population locale.
- Il privilégie des aménagements de qualité réalisés dans le respect du Développement durable.

Information & Contact

- Textes réglementaires :
<https://agriculture.wallonie.be/principe>
- Contact
<https://agriculture.wallonie.be/contacts2>